

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

TÉLÉCOM AVIATION

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2012

68^e année - n°2 - février (ne paraît pas en août) dépôt CHARLEROI X | P.402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA BELGIQUE SOUS PRESSION EUROPEENNE

DOSSIER P.4



ÉDITO

La Commission européenne s'entête dans l'erreur

P.3



ILS ACCUSENT...

Magnette, Onkelinx, Maystadt, De Grauwe P. 5 et 6



TÉLÉCOM AVIATION

Grève générale du 30 janvier 2012

P.13

Les chômeurs à la soupe populaire...

Le 16 janvier, afin de dénoncer les nouvelles mesures en matière de chômage, la FGTB wallonne a mis en scène une fiction qui risque de devenir bientôt réalité : une distribution de soupe populaire. En 2012, le gouvernement « papillon » va considérablement appauvrir celles et ceux qui sont déjà privés d'emploi. À ce rythme, les chômeurs seront bientôt presque tous sous le seuil de pauvreté !



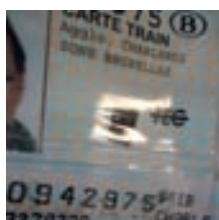
Coup d'envoi des élections sociales



Récemment a eu lieu le tirage au sort des numéros de listes pour les prochaines élections sociales. Ces dernières auront lieu entre le 7 et le 20 mai prochains au sein de plus de 6 000 entreprises du pays. Même si ces élections ne concernent pas la Fonction publique, plusieurs secteurs de la CGSP y sont impliqués. Les travailleurs devront, comme tous les quatre ans, élire leurs représentants au sein de leur conseil d'entreprise et comité de prévention et protection au travail. Cette année, la FGTB décroche la liste numéro 3.

L'abonnement de train : 2,27 % plus cher depuis le 1^{er} février

Comme chaque année, les tarifs des abonnements du chemin de fer sont adaptés au 1^{er} février. Les 2,27 % de hausse seront identiques pour tous les types de cartes trains.



Ouvriers : préavis allongés

Au 1^{er} janvier 2012, les règles de préavis vont changer pour les ouvriers. L'application par le gouvernement du texte négocié lors de l'accord interprofessionnel et rejeté par la FGTB et la CGSLB sur le rapprochement des statuts ouvrier-employé débouche sur un allongement des délais de préavis des ouvriers pour les nouveaux contrats conclus après le 1^{er} janvier 2012. Ces nouvelles règles valent pour les ouvriers contractuels de la Fonction publique.

Index de décembre 2011 : 119,01 (+3,49 %)

Index santé : 117,52 (+3,23 %).

En décembre, l'indice des prix à la consommation et l'indice santé ont augmenté, respectivement, de 0,04 et de 0,21 % par rapport au mois de novembre. Les principaux éléments qui expliquent cette évolution sont les suivants : gaz naturel (+0,055 pt), villages de vacances (+0,045 pt) et pain et céréales (+0,02 pt).

L'indice pivot pour l'indexation des allocations et des traitements des fonctionnaires n'a pas été dépassé.

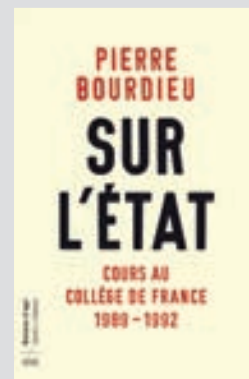


L'État de Pierre Bourdieu

Les cours au Collège de France de Pierre Bourdieu « sur l'État » viennent d'être rassemblés dans un ouvrage. Un État auquel il a consacré trois années de son enseignement. Cela produit un opus bien épais – plus de 500 pages – qui ne ressort pas vraiment de la catégorie des livres « de plage ». Mais c'est sûrement un bon livre à garder près de soi : captivant, enthousiasmant, enrichissant...

Dès l'entame d'un de ces cours, le sociologue français donne la mesure. J'ai essayé « d'analyser l'espace public, le monde de la fonction publique comme un lieu où les valeurs de désintéressement sont officiellement reconnues et où, dans une certaine mesure, les agents ont intérêt au désintéressement ».

(Éditions Seuil, Raisons d'agir éditions, Paris, janvier 2012, 658 p., 30 euros)



La Commission européenne s'entête dans l'erreur

« *Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté !* ». Beaucoup s'en rappelleront de cette phrase qui revient régulièrement dans une chanson de Guy Béart. D'autres, tenant de l'idéologie ultralibérale, ont décidé depuis pas mal de temps d'en faire une doctrine et ils entendent bien l'imposer à tous !

L'austérité inefficace

Ainsi, quand le Ministre fédéral des Entreprises publiques, Paul Magette, ose critiquer la Commission européenne en la qualifiant de « Commission de droite, ultralibérale » (ce qui n'est jamais qu'un constat évident), cela provoque une volée de « bois vert » ahurissante venant de la Commission mais aussi du Premier ministre (pour lequel nous avons de plus en plus de difficultés à définir son orientation politique). L'ex ministre des Finances (que le monde entier nous envie, paraît-il) s'écrie : « *Agresser l'Europe ne va pas nous aider* ». Et quelques politiciens et journalistes, de Flandre, qui ne veulent pas se départir de la pensée unique, y vont de leur couplet. Nous supposons ainsi que de nous laisser tondre en la fermant fera que nous tomberons dans un bonheur béat.

De manière surprenante, c'est l'ancien sénateur VLD, Paul De Grauwe (économiste libéral flamand), qui vient appuyer sans équivoque le ministre socialiste et qui, par rapport à ces réactions, déclare : « *C'est inacceptable ! Il est nécessaire et salutaire de critiquer tous ceux qui sont au pouvoir que ce soit au niveau national ou supranational* », assène celui qui enseignera très prochainement à la prestigieuse London School of Economics. « *Si la récession marchait, je serais pour mais cela ne marche pas, c'est un fait* » (voir aussi notre dossier page suivante). Mais comme il dit la vérité, il est probable que le choix de sa personne dans ce poste ne sera pas du goût de tous !

Parmi les voix qui partagent l'analyse ci-dessus, il faut citer celle de Paul Krugman, économiste américain réputé, et le célèbre économiste américain, Joseph Stiglitz (prix Nobel en 2001) qui compare l'austérité à la saignée médiévale. Celui-ci déclarait il y a peu que « *les politiques d'ajustement aux États-Unis et en Europe ne résoudront pas la crise économique. Le déficit budgétaire n'est pas à l'origine de la crise, c'est au contraire la crise qui a causé le déficit budgétaire* ».

L'économiste André Grjebine, directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI-Sciences Po) déplore : « *La logique à courte vue des gouvernements européens est d'autant plus dangereuse que, depuis Keynes, chacun sait qu'il ne faut précisément pas freiner la croissance en période de ralentissement économique* ».

Malgré tout ce qui précède, la Commission européenne, suivie par tous les bons petits soldats obéissants des États-membres, s'entête contre l'évidence et exclut toute flexibilité sur le plan budgétaire.

Attention danger !

À force de nier le modèle social européen, tout cela crée de plus en plus d'euroscéptiques parmi les Citoyens du vieux continent. La population subit les reculs sociaux et ne comprend plus ce que signifie la gauche et la droite, puisqu'ils pratiquent la même politique aveugle qui ignore l'aspect social d'une grande Europe qui, au contraire, amène le recul de la classe travailleuse, au profit du grand capital, au profit des privilégiés du système (« privilégiés », mot qui devrait plaire à EDR 1^{er}).

À force de ne plus savoir à qui se fier pour leur sauvegarde, nous disons au monde politique : « *Regardez ce qui se passe dans diverses régions de l'Europe. Les électeurs, croyant « se réfugier » auprès de leurs sauveurs, se tournent vers l'extrême droite. Vous risquez de provoquer la révolte ou le retour d'une période noire que nous pensions vouée à la disparition éternelle* ».

Faites gaffe, les urnes risquent de vous sanctionner gravement !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

La Belgique sous pression européenne

La Belgique, comme plusieurs autres pays européens, est aujourd'hui sous surveillance étroite de la Commission européenne. Une surveillance qui n'est plus tout à fait neutre et traduit une dérive néolibérale.

L'exécutif européen a aujourd'hui une empreinte libérale oppressante qui agit, souvent avec deux poids, deux mesures. Très forte quand il s'agit d'imposer un corset sur l'État, de tirer sur les fonctionnaires, de taper sur la Grèce ; très faible quand il s'agit de réguler le secteur privé ou de soutenir les services publics. Aujourd'hui, plus personne n'est dupe, et il faut appeler un chat... un chat !

Une Commission néolibérale

La Commission européenne n'est plus aujourd'hui l'organe neutre, tant vanté, et dont on peut attendre une politique européenne dynamique. Dans le passé, au nom de la liberté d'entreprendre, elle entendait casser les monopoles. Aujourd'hui, au nom de critères budgétaires, elle entend casser les États. En accentuant la pression budgétaire, l'objectif n'est pas finalement de renforcer l'efficacité de l'État, mais sous couvert d'assainissement des finances publiques, de désendettement, d'en diminuer ses ressources, son pouvoir. Une politique proprement libérale en fin de compte. Bien sûr, la Commission se défend d'un tel parti pris. « *La Commission européenne n'a pas un agenda politique dirigé quand il s'agit d'appliquer ses règles. Ces décisions*

sont basées sur une analyse ultra rigoureuse » explique un de ses porte-paroles. Mais ces propos ne résistent pas à l'examen des faits.

Le corset européen

Petit à petit, instrument par instrument, la Commission européenne a resserré sa pression, se dotant d'instruments qui vont bien au-delà d'un simple rôle de « gardien des Traités », dans lequel elle adore se draper pour mieux saper le pouvoir des États. Elle a plus que « *son mot à dire sur les budgets nationaux* » – comme elle l'explique elle-même. Elle aura demain les moyens d'exercer une véritable inquisition économique...

Examen des budgets

L'examen annuel de la croissance (EAC) 2012 expose ce que la Commission estime être les priorités de l'UE pour les 12 prochains mois en matière de politiques budgétaires et de réformes structurelles. C'est ce document qui sert de « *point de départ au second semestre européen sur la gouvernance économique* ».

Les « programmes nationaux de réforme » (sur les réformes structurelles) et les « programmes de stabilité et de convergence » (consacrés aux politiques budgétaires) que les États membres soumettront au Conseil européen de printemps (les 1^{er} et 2 mars 2012), comme chaque année, ainsi que les recommandations par pays, nouvelles ou actualisées, que la Commission présentera en juin devront être conformes aux priorités politiques formulées dans ce document. Les nouveaux outils de surveillance du « *Six Pack* » seront aussi utilisés dans le cadre du semestre européen.

Sanctions pour les rebelles

Selon les règles du *Six Pack*, les États membres qui présentent un déficit budgétaire trop important et qui ne suivent pas les recommandations européennes pour y remédier (recommandations adoptées par les « 27 » sur la base des propositions de la Commission) peuvent être soumis à des sanctions. Les pays gravement endettés (plus de 60 % du produit intérieur brut - PIB) devront également rectifier le tir : si leurs dettes ne sont pas réduites de 1/20^e par an (par rapport à la référence de 60 % et sur une moyenne de 3 ans), ces pays risqueront également des sanctions.



Une référence, pas une valeur fondamentale

Les critères fixés par le Traité de Maastricht – 3 % de déficit, 60 % d'endettement maximum... – sont aujourd'hui élevés au rang de valeur suprême, au même rang que la liberté d'expression ou le respect de la vie privée. Il faut préciser que ces critères n'ont rien de scientifique. Le déficit pourrait tout aussi bien être fixé à 2,5 % ou 3,65 %... par exemple. Ce sont des valeurs établies comme moyenne de référence. Les traités européens parlent d'ailleurs bien de « valeurs de référence ». Ce qui est significatif. Ces valeurs sont d'ailleurs contenues dans un protocole qui peut être modifié par une simple décision des Ministres, à l'unanimité. Ces critères ne sont donc pas une valeur constitutionnelle suprême, comme le prétendent la Commission et certains responsables politiques à l'instar la Chancelière allemande Angela Merkel.

Surveillance renforcée

Estimant que cela ne suffisait pas, la Commission a proposé un nouvel instrument, en novembre 2011, qui renforce encore la surveillance économique et budgétaire. Un règlement qui a l'avantage de s'appliquer, directement, sans transposition, donc sans avis des parlements nationaux. Selon ce texte, les États membres devraient présenter à la Commission leurs projets de budget à la même période chaque année. Et

la Commission aurait « *le droit de les analyser et, le cas échéant, d'émettre un avis à leur sujet* ». Elle pourrait « *demander leur révision au cas où elle estimerait qu'ils manquent gravement aux obligations politiques fixées par le pacte de stabilité et de croissance* ». La Commission propose aussi « *un suivi plus étroit et des obligations d'information pour les pays de la zone euro soumis à une procédure pour déficit excessif, à appliquer de manière continue tout au long du cycle budgétaire* ». Les États membres de la zone euro seraient également tenus de mettre en place « *des conseils budgétaires indépendants et de fonder leurs budgets sur des prévisions indépendantes* ». On peut se demander à quoi servent alors les parlements nationaux, la démocratie et les partis politiques ?

Règle d'or

Dans cette liste, n'oublions pas le Traité actuellement débattu au sein de la zone euro. Ce « Pacte budgétaire », ébauché en décembre, prévoit l'inscription d'une règle d'or dans la Constitution – interdisant un budget en déficit de plus de 0,5 % du PIB. Il permet l'application de sanctions automatiques en cas de déficit excessif (plus de 3 % du PIB). La Commission européenne aura mandat de suivre et d'évaluer les projets budgétaires. Elle pourra demander un correctif au budget si elle estime que les critères de Maastricht ne sont pas respectés. Mais il n'y a aucune mesure pour la croissance économique et aucun contrôle démocratique. Les gouvernements ont bien pris soin également d'exclure le Parlement européen du processus de décision. L'opposition française, par la voie du candidat socialiste aux présidentielles, François Hollande a déjà annoncé, le 22 janvier, son intention de renégocier ce texte...

Deux poids, deux mesures

Timidité sur les agences de notation

Quand il s'agit de réguler le marché financier, le collège des commissaires s'avère d'une timidité à toute épreuve. La proposition de régulation des agences de notation en est un parfait exemple. Le commissaire en charge du dossier, le Français Michel Barnier, avait prévu une proposition « équilibrée » comme on dit... En gros, pas révolutionnaire. L'idée de la création d'une fondation ou agence publique de notation, avait été biffée avant même toute discussion. Parmi les mesures « fortes » envisagées, il n'en restait que quelques-unes, notamment la suspension de la notation des pays bénéficiant d'un programme d'aide européen ou du FMI ou l'interdiction de certaines concentrations. Des mesures pas spécialement farouches. Sans doute trop ! Le jour même où cette proposition devrait être adoptée, une partie du collège – surtout les commissaires libéraux – s'est opposée au nom de la compétitivité... Résultat, la proposition a été caviardée.

Raté pour les services publics

Fin décembre, la Commission européenne présente un ensemble de textes relatifs aux services publics, allant de la réforme des aides d'État aux marchés publics. Il ne manque qu'un texte à cet ensemble, le principal : un cadre global pour les services publics en Europe. « *Le président de la Commission européenne s'est, une fois de plus, soustrait à son engagement [...] pourtant réclamé de longue date par de nombreuses parties prenantes à commen-*

Ils accusent...

Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, a été un des premiers à dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Dans un entretien à la RTBF, le 12 janvier, il explique que : « *Le tour que l'Europe et la Commission européenne est en train de prendre est une mauvaise orientation. Il faut que la Commission ouvre les yeux, qu'elle enlève ses œillères néolibérales et qu'elle ait une vision pragmatique de l'économie européenne* ». Cette politique économique et budgétaire imposée aux États va nous amener à « *une récession de 15 ans* ».



« Une Commission de droite, ultralibérale »

Le ministre sait de quoi il parle. Professeur en sciences politiques, ancien directeur de l'Institut d'études européennes de l'ULB, il est spécialiste de la constitutionnalisation de l'Union européenne et des théories de la démocratie. Loin du populiste dont l'ont habillé d'un revers quelques politiques libéraux, c'est plutôt un Européen engagé, qui connaît son domaine. Il revendique ce droit à la critique. Il appelle à tenir les engagements vis-à-vis de la Commission mais aussi à lui « *tenir tête* », à l'image des « *grands États* ». Sans quoi, « *nous allons laisser dérapier l'Europe dans un sens ultralibéral et nous allons préparer le divorce entre l'Europe et l'opinion publique* ».

« Serrer la vis n'est pas un projet de société »

Le ministre reçoit un renfort de poids, quelques jours plus tard. Laurette Onkelinx, dans La Libre Belgique le 20 janvier, tient à s'affirmer « *totalemment* » d'accord avec lui, malgré les critiques. « *Je suis inquiète par le corset budgétaire à tous crins... Pour moi, serrer la vis, ce n'est pas un projet de société* ». Ce corset budgétaire « *est une véritable obsession* » selon la vice-Première ministre socialiste. « *Les deux nouvelles propositions que nous avons reçues des instances européennes ne me semblent ni favorables, ni très démocratiques. [...] La Commission européenne, avant même que le budget ait été présenté aux Parlements nationaux, pourrait imposer un changement dans le budget de l'État membre si son budget, sans être en déficit excessif, varie un peu de la trajectoire qu'il avait définie. Il y a pire. Pour un pays qui n'est pas en procédure de déficit excessif mais pour lequel il y a des signaux concernant la soutenabilité de ses finances (un signal provenant d'une agence de*





cer par le Comité des Régions, le Comité économique et social européen, la Confédération européenne des syndicats ou encore le CEEP » s'exclame la Présidente de l'Inter groupe Services publics du Parlement européen Françoise Castex. Dans ces temps difficiles, « on était en droit d'attendre un signe politique fort du Président de l'exécutif européen, et non un rappel de textes déjà présentés par différents commissaires depuis le début de la législature ». On ne peut que partager ce point de vue...

Les fonctionnaires pris pour cible

Fin décembre, également, le commissaire chargé de l'Administration, Maros Sefcovic, fait diffuser un communiqué étonnant sur l'évolution des rémunérations des fonctionnaires européens. L'entame du communiqué consiste à présenter la situation, apparemment « rêvée » (!) des fonctionnaires belges, « bénéficiant d'une hausse de 3,6 % » – tandis que les fonctionnaires européens – subissant une baisse de 1,8 %. Une comparaison pour le moins tendancieuse... La base des salaires et le taux d'imposition sont largement différents. C'est comme comparer le salaire d'un joueur de

1^{ère} division à celui d'un joueur de division 3. En n'ayant pas le courage d'assumer sa politique, le commissaire se défausse sur les fonctionnaires belges.

Défausse sur le mirage grec

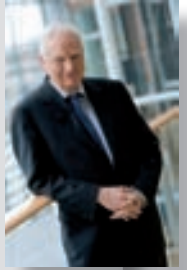
L'exécutif européen reste traumatisé par l'exemple grec, quand le déficit réel s'est révélé largement supérieur au déficit annoncé. Et tout d'un coup cette bulle a éclaté. Non pas par la clairvoyance des responsables de la Commission. Mais tout simplement parce qu'un Premier ministre, le socialiste Papandréou, a eu l'honnêteté et le courage de reconnaître le trucage. Durant des années, les responsables européens se sont laissés prendre dans ce mirage grec et n'ont rien dit, rien vu. L'office des statistiques européen (Eurostat), habilement muselé, n'a pas donné l'alerte. Personne au niveau politique européen n'a osé soulever le lièvre. Cette erreur devrait davantage être assumée. Faire porter le chapeau sur les États ou sur la Grèce n'est pas suffisant. Davantage que de contrôles sur les États, c'est le mécanisme de surveillance propre à la Commission qui n'a pas fonctionné. ■

« Serrer la vis n'est pas un projet de société »

notation, par exemple...) la Commission pourrait imposer des programmes de réformes économiques structurelles. C'est ce que j'appelle une mise sous tutelle de l'État ».

« Un manque de légitimité »

Les critiques ne sont pas isolées. Ainsi l'ex-président de la Banque européenne d'investissement, et ex-ministre Cdh, Philippe Maystadt déclare le 12 janvier à *La Libre Belgique* : « La Commission européenne manque de légitimité pour sanctionner le budget d'un État membre [...], la décision ultime [...] sera mieux acceptée si elle est prise par les chefs d'État et de gouvernement ».



« Le fondamentalisme des chiffres »

Des propos approuvés par Paul De Grauwe, économiste et ancien sénateur Open VLD. Interrogé par le quotidien flamand *De Morgen*, le 16 janvier, il vocifère. La Commission obnubilée par son « fondamentalisme des chiffres » impose des diktats mais n'en assume pas les conséquences. « Je sais qu'il y a des manières plus ou moins restrictives d'interpréter les traités. Or, je pense effectivement que la Commission fait actuellement fausse route en se montrant aussi rigide face aux impératifs d'orthodoxie budgétaire. Les mesures d'austérité aggravent la situation et font baisser encore le Produit intérieur brut (PIB). Cela diminue donc les revenus de l'État, sans forcément diminuer les déficits. Le ratio dette/PIB augmente donc puisque le PIB baisse ». Et d'ajouter « Si la récession marchait, je serais pour, mais cela ne marche pas, c'est un fait ».



« Si la récession marchait, cela se saurait »

Les mesures recommandées ne redonnent pas plus confiance : « Cela ne fonctionne pas. Le Fonds monétaire international (FMI) a sorti une étude qui prouve que "l'effet confiance" sur les marchés qui est censé être produit par les mesures d'austérité n'agit quasiment pas. Certains pays font de l'austérité depuis un an, les marchés ont-ils plus confiance en eux désormais ? Nullement. Regardez l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Grèce, y a-t-il une confiance accrue ? Il faut étaler les programmes d'austérité sur une période plus longue, ne pas étouffer l'économie à court terme. Mais la Commission fait le contraire et vise à intensifier l'austérité face à la récession ou aux menaces de récession. » ■

Charleroi

Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra le 28 avril 2012.

Il procédera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**
mandat occupé actuellement par Alain Semal, sortant ;
- **trois vérificateurs aux comptes**
 - Marie-Jeanne Debus (Poste), sortante et rééligible,
 - Léon Vanden Berge (Admi), sortant,
 - Alphonse Van Den Broecke (Cheminots), sortant et rééligible.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel. La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit pour le 16 mars 2012 au Camarade Alain Laforêt, Président régional CGSP – Rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

L'amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, son 1^{er} tournoi de manille le 24 février 2012. Il se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés CGSP.

Inscription à partir de 14h. Droit d'inscription 3 €.

Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Luxembourg

Dîner

La section de Jemelle organise un dîner, le 3 mars à 12h en la Salle des Variétés, place des Déportés, derrière la gare (ancienne Salle Mullens).

1. Apéritif, moules, frites, dessert, café (20 €/adulte, 12 €/enfant de moins de 12 ans).
2. Apéritif, boulettes, frites, dessert, café (10 €/adulte, 6 €/enfant de moins de 12 ans).

Inscription au plus tard le 28 février :

- Jean-Marie Capelle, 084/21 37 72 ou 0496/683 483 ;
- Florence Pansaerts, 0498/347 875 ;
- Rinaldo Eloy, 0495/285 370 ;
- Georges Louviaux, 084/31 34 49.

Paiement auprès des responsables ci-dessus ou au compte 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots 5580 Jemelle avec mention « Dîner du 3/03/2012 » ou encore le jour du dîner.

Verviers

Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Verviers se tiendra le 21 avril à 9h30.

Il procédera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**
mandat occupé actuellement par Michel Bordignon, sortant et rééligible ;
- **trois vérificateurs aux comptes**
 - Andrée Barbette (Enseignement), sortante et rééligible,
 - Mario Stipulante (AMiO), sortant et rééligible,
 - Jean-Luc Poumay (Admi), sortant et rééligible.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent être présentées par un secteur professionnel régional.

Les candidat(e)s doivent signer le formulaire « *Modèle A* » pour le secrétaire régional intersectoriel ou « *Modèle B* » pour les vérificateurs aux comptes (article 49 bis-1 des Statuts de la CGSP).

Les candidatures sont à transmettre par écrit pour le 27 mars 2012 à 12h au Secrétariat régional intersectoriel CGSP, Galerie des Deux Places (3^e étage), Place Verte 12 à 4800 Verviers.

IRB Bruxelles

Congrès statutaire 2012

Dans la perspective du Congrès statutaire de l'Interrégionale de Bruxelles qui se tiendra les 5 et 6 juin prochains, les candidatures pour les mandats de Secrétaire général et de vérificateurs aux comptes ont été clôturées le 9 décembre dernier avec le résultat suivant :

- au poste de **secrétaire général** intersectoriel, le Camarade Jean-Pierre Knaepenbergh s'est porté candidat pour un nouveau mandat de quatre ans ;
- aux postes de **vérificateurs aux comptes**, trois Camarades issus de différents secteurs ont déposé leurs candidatures :
 - Rachik Mohsine (TBM),
 - Pascal Quensier (AMiO),
 - Pierre Warnon (Parastataux).

Cette étape franchie, le congrès de juin s'annonce comme celui des évolutions et de la poursuite de la dynamique d'initiative et de combat de l'Interrégionale de Bruxelles initiée depuis son essor en 2006.

La Commission Femmes de l'IRB poursuit ses travaux

Depuis sa mise en place en juin 2007, la Commission des Femmes de l'IRB a fait preuve d'un beau dynamisme, multipliant les réunions, rencontres et séminaires relatifs aux inégalités de traitement entre hommes et femmes, avec en ligne de mire, la prise en compte des problématiques de genre et l'amélioration de la situation des femmes.

C'est dans cet esprit qu'a été organisée, le 22 novembre dernier, une journée d'études sur le thème de « l'individualisation des droits sociaux et fiscaux, principe de justice entre les sexes ».

Dans son exposé d'ouverture intitulé « un bon mari ou un bon salaire, individualiser les droits sociaux pour l'égalité entre femmes et hommes », Valérie Lootvoet, directrice et coordinatrice de l'Université des femmes, a mis en

évidence le paradoxe qui subsiste dans les différences salariales et ce qu'il induit dans le schéma familial.

Claude Harlez, coprésidente de la Commission Femmes de l'IRB de la CGSP, a ensuite traité de « la fiscalité avantageant les couples », démontrant que des mesures *a priori* destinées à redistribuer les revenus au sein du couple, profitent *in fine* aux ménages les plus aisés et particulièrement aux hommes alors que ce sont les femmes isolées qui devraient en bénéficier.

Bernard Cuvelier, fonctionnaire retraité, et Johann Poulain, délégué CGSP au service des pensions ont ensuite comparé le régime des pensions de retraite et de survie des fonctionnaires et le régime des travailleurs salariés.



Une centaine d'affilié(e)s et de délégué(e)s ont participé à cette journée. Témoins de leur intérêt, les nombreuses questions et interventions qui ont enrichi les débats.

Les documents présentés lors de cette journée sont accessibles sur le site : <http://www.cgsp-acod-bru.be/commissions-femmes-vrouwcommissie>

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG*

L'actualité de l'IRB en direct sur votre Smartphone

L'Internet mobile est en plein essor et l'Interrégionale de Bruxelles a décidé de lancer des applications dédiées pour rester en contact étroit avec ses militants utilisant ces nouvelles technologies de l'information. Elles permettent d'être tenu au courant en temps réel de l'actualité syndicale postée sur le site web de l'Interrégionale.

Disponibilités des articles hors-connexion



Ces applications récupèrent les articles publiés et les rendent disponibles sur les appareils mobiles. Si une connexion au réseau est disponible l'application récupère automatiquement les dernières informations et les met à jour.

Les articles sont stockés dans la mémoire de l'appareil mobile et il est dès lors possible de les consulter dans n'importe quelles conditions.

- Et sur Android Market (téléphones portables et tablettes) ou en scannant le QR code ci-contre.



Lors de l'installation, chaque affilié se verra proposer d'adhérer au système de notification active.

QR code site web de l'IRB

Un « QR code » est également associé au site web de l'Interrégionale. Scanné avec une application mobile *ad hoc*, il renvoie l'affilié vers le site web de l'Interrégionale www.cgsp-acod-bru.be

N'attendez plus !

Téléchargez gratuitement les applications CGSP Bruxelles bilingues.

- Sur l'App Store via iTunes ou en scannant le QR code ci-contre (iPhone, iPad)



www.cgsp-acod-bru.be

Saisies sur salaire et allocations

Chacun d'entre nous peut être amené à s'endetter et se trouver dans l'incapacité de rembourser les sommes dues. La loi autorise alors une saisie sur vos revenus. Mais lesquels et combien ? C'est ce que nous allons expliquer.

Quand un travailleur ne paye pas ses dettes, son ou ses créanciers peuvent demander une saisie sur salaire. Une autre façon de procéder est la cession : l'emprunteur s'engage à accepter une cession au cas où il ne rembourserait pas les sommes dues. La plupart des crédits, sinon tous, comprennent d'ailleurs une clause de cession.

La saisie ou cession est cependant limitée. On ne peut pas tout saisir, il faut laisser un minimum vital à la personne saisie sauf en cas de pension alimentaire non payée : dans ce cas, tout le salaire peut être saisi. Les sommes versées sur un compte bancaire sont elles aussi protégées de la même façon.

Chaque année, les montants saisissables sont indexés.

Limites de saisies sur salaire

Lorsqu'il y a en outre des revenus du travail, et donc l'application de l'article 1411 du code judiciaire, les plafonds suivants sont d'application :

- jusqu'à 1 037 € : aucune saisie ou cession ;
- de 1 037 à 1 113 € : maximum 1/5 ;
- de 1 113 à 1 228 € : maximum 30 % ;
- de 1 228 à 1 344 € : maximum 2/5 ;
- au dessus de 1 344 € : tout peut faire l'objet d'une saisie ou d'une cession.

Limites de saisies sur allocations

Les allocations sociales (chômage, pension...) peuvent aussi être saisies mais les limites ne sont pas les mêmes

que pour les salaires puisqu'elles ne comportent que quatre tranches au lieu de cinq. Les montants en vigueur en 2012 sont les suivants :

- jusqu'à 1 037 € : aucune saisie ou cession ;
- de 1 037 à 1 113 € : maximum 1/5 ;
- de 1 113 à 1 344 € : maximum 2/5 ;
- au-dessus de 1 344 € : tout peut faire l'objet d'une saisie ou d'une cession.

Exemple : une allocation nette de 1 200 €.

On peut saisir 32,60 €, soit :

- 0 % sur les premiers 1 037 € ;
- 20 % de 76 € ($1113 - 1037 = 76$) = 15,20 € ;
- 40 % de 87 € ($1200 - 1113 = 87$) = 17,40 €.

+64 € par enfants à charge. Les différents montants insaisissables des barèmes ci-dessus sont augmentés de 64 € par enfant à charge.

Sommes indues

Rappelons aussi que, quand un organisme (chômage, pension...) a trop payé, il peut récupérer les sommes versées en trop en réduisant les allocations versées de 10 %. Mais il doit laisser au bénéficiaire au moins l'équivalent du revenu d'intégration (ex minime). Dans un couple, les revenus pris en compte pour la saisie sont ceux de chaque partenaire individuellement.



Pour ce qui est des chômeurs, quand le montant annuel des revenus du ménage ne dépasse pas 9 774,98 €, l'Onem peut décider de ne pas récupérer les sommes versées indûment.

Les revenus qui ne peuvent être saisis ou cédés

- Les allocations familiales.
- Les allocations aux personnes handicapées.
- Les remboursements de dépenses de santé par la mutuelle.
- Le revenu garanti aux personnes âgées.
- Le revenu d'intégration et l'aide sociale.

(Extrait de Syndicats n°1 du 13 janvier 2012)

La crise en chiffres

Salaires, allocations de chômage, fiscalité, impôt des sociétés et des personnes, dette publique, spéculation... Voici quelques chiffres sur l'état de la crise en Belgique.

1 800 000 €

C'est le salaire attribué à Pierre Mariani, CEO de Dexia, en 2009. En 2010, son salaire s'est élevé à 1 600 000 €. La banque avait pourtant été sauvée de la faillite par l'État en 2008.

600 000 €

C'est le montant du bonus pour « services rendus à Dexia » attribué à Pierre Mariani en avril 2011, avec l'accord de Jean-Luc Dehaene, quelques mois à peine avant que l'État ne sauve une nouvelle fois Dexia de la faillite.



1/18

C'est le rapport entre le salaire moyen d'un travailleur et le salaire d'un PDG belge.

170 €

C'est la perte de salaire qu'un travailleur aurait subi sans l'indexation automatique des salaires, sur la période 2006-2011, sur la base d'un salaire net mensuel de 1 700 €. Soit une perte de pouvoir d'achat de 10 % !

1 069,38 €

C'est le montant des allocations de chômage perçu par Sandra, suite à son licenciement pour motif économique. Sandra élève seule son fils de 18 ans, qui vient de s'inscrire à l'université.

55 281

C'est le nombre de personnes qui ont été sanctionnées ou exclues du droit aux allocations de chômage en 2010.

Fiscalité et impôts

13 milliards €

C'est le montant en termes de bénéfices nets après impôts des entreprises du Bel 20 en 2010.

10 milliards €

C'est le montant des cadeaux fiscaux faits aux entreprises en 2010 (réductions de cotisations sociales, de précomptes professionnels et aides diverses des régions). C'est aussi celui du trou de la dette à combler pour 2012...

1,394 milliard €

C'est le montant des bénéfices réalisés par ArcelorMittal en 2010. C'est également le montant de la déduction fiscale dont a bénéficié ArcelorMittal en guise d'intérêts notionnels.

0,00 €

C'est le montant de l'impôt payé par ArcelorMittal en 2010, grâce au mécanisme des intérêts notionnels.

581

C'est le nombre de travailleurs qui vont perdre leur travail suite à la décision d'ArcelorMittal de fermer la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise.

33,99 %

C'est le taux légal d'impôt des sociétés.



11,8 %

C'est le taux d'imposition implicite des sociétés en Belgique pour l'exercice d'imposition 2010.

0,05 %

C'est le taux de l'impôt payé par Solvay sur son bénéfice de 18 milliards d'euros réalisé en 2010. Soit un impôt d'1 million d'euros.



4,33 %

C'est le taux de l'impôt payé par Electrabel sur son bénéfice de 808 millions d'euros réalisé en 2010. Soit un impôt de 35 millions d'euros.

1,23 à 1,37 milliard €

C'est le montant de la rente nucléaire calculé par la CREG pour l'année 2010.

32,9 %

C'est le taux de l'impôt sur les revenus d'un travailleur salarié touchant le salaire moyen, qui gagne 42 317 euros brut par an (c.-à-d. le salaire moyen de 3 027 € par mois x 13,92 c.-à-d. 12 mois + double pécule de vacances + prime de fin d'année).

20 milliards €

C'est le montant des recettes non perçues par l'État qui découle de la fraude fiscale.

Dettes publiques, banques et spéculation

16 %

C'est l'augmentation de la dette publique de la Belgique suite de la crise provoquée par les banques. Elle est passée de 84,1 % du PIB en 2007 à 97,9 % du PIB en 2009.

4 milliards €

C'est le montant que l'État belge vient de déboursier pour sauver une nouvelle fois la banque Dexia qui affiche une perte de 4,5 milliards d'euros. La dette, elle, a augmenté d'1 % supplémentaire.

11 milliards €

C'est le montant du déficit public à combler en 2012. La FGTB les a trouvés : lutter plus efficacement contre la fraude fiscale (+ 4 milliards d'euros), imposer les revenus financiers (+ 3 milliards d'euros), supprimer certaines niches fiscales, tels que les intérêts notionnels, la TVA réduite dans l'horéca, les déductions d'impôt pour épargne pension... (+ 4 milliards d'euros).

A+

C'est la note des grandes banques allemandes. Sans le soutien implicite du gouvernement, qui donne à croire sur les marchés que s'il le fallait à l'avenir, il sauverait à nouveau le secteur bancaire, ces banques seraient notées BB+ (obligations pourries).

20/30 %

C'est le pourcentage de PIB (pour les économies de l'OCDE) que représentent les passifs auxquels les gouvernements sont exposés et qui sont intégrés dans leur note souveraine, ce qui constitue une importante part supplémentaire dans la dette publique existante (un peu plus de 70 % du PIB en moyenne). Dans la mesure où



le transfert du privé au public n'a pas été conditionné à un niveau convenable de régulation ou de restructuration du secteur financier, le coût de la spéculation financière est dans les faits intégré aux bilans des gouvernements. Les attaques spéculatives se poursuivent en raison de l'incapacité des gouvernements à prendre les mesures réglementaires nécessaires pour contrôler ou éliminer les moyens de spéculer qui ont été à l'origine de la crise de 2007-2008. La crise financière s'est donc transformée en une crise de la dette souveraine.

65 millions

C'est le nombre de contrats de produits dérivés sur les échanges de matières premières. Ce chiffre est passé de 10 millions à 15 millions entre 1993 et 2004. Mais depuis 2005, ce chiffre a explosé. Au cours de la même période, la volatilité des prix des matières premières c'est fortement accrue, notamment en 2008 lorsque les cours de nombreux produits alimentaires ont atteint des niveaux records.

« La crise en chiffres » est disponible sur le site de la FGTB : www.fgtb.be

Portugal • Régime sec et manifestation



À l'issue de longues négociations, le gouvernement portugais, les syndicats et les confédérations patronales avaient cru trouver un accord pour réformer le marché du travail. Dans un sens qui n'est pas très bon : flexibilité accrue des horaires, réduction des primes de licenciement, diminution des congés

annuels et suppression de plusieurs jours fériés, etc. Mais la CGTP, la Centrale générale des travailleurs Portugais, première confédération syndicale portugaise qui revendique 750 000 adhérents, a refusé de signer ce texte qui ressemble peu à un compromis. Ce plan d'austérité était l'une des conditions imposées en échange du plan de sauvetage de 78 milliards d'euros apporté

par le Fonds monétaire international et l'Union européenne. « *C'est sans aucun doute le plus grand pas en arrière jamais observé dans les relations de travail au Portugal* », a commenté Carvalho da Silva, secrétaire de la CGTP appelant les Portugais à manifester. Une nouvelle manifestation est programmée pour le 11 février.

Grèce • Syndicalistes devant la justice



Plusieurs syndicalistes du syndicat des travailleurs de l'électricité, dont son président Nikos Photopoulos, ont été mis en accusation après avoir occupé la centrale informatique de la compagnie d'électricité. Ils entendaient protester contre la décision du gouvernement

d'imposer de lourds impôts fonciers par le biais des factures d'électricité. Pour la Confédération syndicale internationale, cette attitude n'est pas tolérable. « *Nous exhortons le gouvernement grec à abandonner les poursuites engagées contre les membres syndicaux et à s'abstenir de pénaliser l'action syndicale, et manifestons notre soutien au refus de la GSEE*

d'accepter des baisses des revenus imposées unilatéralement, notamment du salaire minimum. Une plus grande austérité causera des difficultés inacceptables et risque de précipiter le pays dans une spirale économique, qui aura besoin de plusieurs générations pour s'en remettre », a estimé Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

Koweït • Solidarité avec les travailleurs migrants népalais



Les centrales syndicales du Koweït (KTUF) et du Népal (Gefont) ont signé un protocole d'accord pour venir en aide aux nombreux travailleurs immigrés que compte le pays. Le Koweït compte 40 000 travailleurs(euses) népalais(es). Plus de la moitié d'entre eux sont des travailleuses domestiques, alors que la majorité des hommes travaillent dans

l'industrie de la construction. Ce protocole aborde notamment les questions liées aux cas d'intimidation auxquels sont soumis les travailleurs(euses) et les droits syndicaux des travailleurs népalais, ainsi que les problèmes auxquels ils (elles) doivent faire face. « *Les travailleurs(euses) migrant(e)s versent d'importantes sommes d'argent à des recruteurs sans scrupule, conduisant dans certains cas à des situations de servitude*

pour dettes, alors que, dans la plupart des cas, des frais ont déjà été payés par les employeurs koweïtiens. En l'absence d'un cadre juridique solide et d'une surveillance rigoureuse, les agences de recrutement et toutes sortes d'intermédiaires parviennent à organiser la traite d'esclaves », explique Abdulrahman Alghanim, secrétaire général de la KTUF.

Canada • Spot syndical pour les employés des services publics



Le syndicat des employés publics de Toronto a mis en ligne une campagne publicitaire pour démontrer l'important travail effectué par ses membres. La campagne, dans

laquelle figurent sept membres du SCFP, montre quelques-uns des nombreux services importants fournis par les syndiqués et insiste sur la nécessité d'appuyer ces travailleuses et travailleurs municipaux. Une publicité originale qui

intervient au moment où le syndicat est en négociation avec la ville de Toronto. Sur Internet : <http://cupe.ca>

Grève générale du 30 janvier 2012

Lorsque vous lirez le présent édit, la grève générale du 30 janvier aura vécu. Avec succès, espérons-le.

Il est possible que les hommes et les femmes politiques ne nous aient pas entendus. Qu'il nous faille donner de la voix. Et bien, nous aurons donné de la voix le 30 janvier pour être écoutés et pour être entendus.

Très lente à se mettre en route, la concertation sur l'accord gouvernemental – un accord déséquilibré – donne à penser qu'elle n'aboutira qu'à de maigres résultats.

Qui plus est, le front commun syndical FGTB, CSC et CGSLB craint qu'en plus des efforts d'austérité déjà imposés par le gouvernement, de nouvelles mesures d'économies, induites par la politique d'austérité de l'Europe et une croissance économique en recul, viennent frapper les travailleurs et les allocataires sociaux.

Aussi, la grève générale du 30 janvier était-elle nécessaire afin de persuader le gouvernement et les patrons que les travailleurs et les allocataires sociaux n'en peuvent plus.

Concomitamment, le front commun syndical, bien conscient de ses responsabilités, entend bien poursuivre la concertation initiée sur sa sollicitation.

Que vous réserve le gouvernement ?

La vague d'économies déclenchée par le gouvernement Di Rupo I est synonyme de forte régression sociale. Les efforts ne sont pas équitablement répartis. L'avenir des jeunes est compromis, les chômeurs vont s'appauvrir, le pouvoir d'achat des travailleurs va diminuer et des coupes claires seront opérées dans leur pension. Ces mesures ne feront qu'aggraver la crise.

Quelles sont les six priorités de la FGTB pour une véritable concertation ?

1. Lancement d'un plan de relance pour des emplois de qualité.
2. Redressement des mesures antisociales en matière de prépension, de pension, de chômage et de crédit-temps.
3. Maintien du pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux (index, contrôle des prix, liaison au bien-être, soins de santé).
4. Réforme de la fiscalité mais imposition des revenus du patrimoine et du capital.
5. Cessation des coupes claires et des atteintes portées au secteur public.
6. Mise en place d'une Europe sociale.

Les mesures asociales doivent être revues et corrigées. La plupart des réformes sociales dites structurelles ont été concoctées à la hâte. Elles sont truffées d'erreurs juridiques, constituent une rupture de contrat et auront des conséquences sociales catastrophiques en générant un très sérieux risque d'exclusion.

Les efforts doivent être répartis de façon plus équilibrée. Les efforts les plus lourds ne doivent pas peser sur les revenus les plus faibles. Ce sont les plus costauds qui doivent supporter les charges les plus pesantes.

Il faut des mesures qui offrent une réelle perspective d'avenir, avec une ouverture sur l'emploi, la reconversion industrielle, les investissements publics et des équipements collectifs. Nous voulons nous départir d'une politique européenne qui protège les privilèges et les bénéficiaires de la finance. Nous voulons construire une Europe solidaire et forte, capable de prendre des mesures constructives, plutôt qu'une Europe qui impose partout la régression sociale. C'est d'ailleurs le message que nous entendions faire passer au Sommet européen de fin janvier.

Voilà le message de la grève du 30 janvier.

Pour un syndicalisme combatif.

La CGSP Télécom Aviation... tellement plus !

André Vandekerkhove
Président

Masterplan, mais que fait la CGSP ?

En ce début d'année 2012, il serait totalement exagéré de dire que tout va pour le mieux sous le ciel de Belgocontrol

Il ne se passe pas une seule journée sans que les responsables politiques du secteur ne soient interpellés par des affiliés de Belgocontrol pour connaître l'évolution du dossier de restructuration de l'entreprise en général et du plan de départ en particulier.

Les responsables de la communication au sein même de Belgocontrol ne font que renforcer ce climat malsain au sein de la société en diffusant des informations qui rejettent sur le front commun syndical l'absence de négociation sur ce dossier.

On a tenté de diviser les membres du personnel en deux catégories, ceux qui sont concernés par le plan de départ et ceux qui subiront la réorganisation. Les premiers espérant un accord rapide sur ce dossier et les autres, une réorganisation débouchant sur un modèle d'entreprise donnant toutes les garanties d'efficacité opérationnelle encadrées par une réglementation claire, objective et transparente.

Qu'en est-il exactement ?

Ce dossier de réorganisation a été étudié par le comité syndical CGSP de Belgocontrol qui a décidé de procéder à une analyse en profondeur de son contenu en instaurant quatre groupes de travail spécifiques (DGA, DGE, DGO A et DGO B) composés de militants, d'affiliés et des permanents syndicaux du secteur.

Parallèlement à cette étude, l'administrateur-délégué a été informé que nous exigeons un moratoire d'au minimum trois mois avant d'entamer

toutes négociations sur ce dossier et qu'à nos yeux, il fallait réaliser le plan de départ avant de négocier la réorganisation de l'entreprise en s'appuyant sur des règles HR claires et objectives.

À ce jour, les différents groupes de travail CGSP se sont réunis et ont commenté les divers aspects organisationnels contenus dans le Masterplan. Un memorandum, reprenant leurs remarques et leurs conclusions, va être rédigé et il sera présenté pour approbation au comité syndical de la CGSP.

Par la suite, la CGSP invitera l'ensemble des militants qui ont participé aux groupes de travail en réunion de travail plénière pour leur soumettre l'ensemble des réflexions et les éventuelles remarques complémentaires formulées par le comité syndical.

Ainsi, les négociateurs CGSP seront armés d'un mandat clair et précis pour alors entamer les négociations. Un dossier de réorganisa-

tion global d'une entreprise ne se prépare jamais à la légère, sans être parfaitement documenté et en pouvant étayer chaque remarque par des arguments percutants !

L'entreprise a mis des mois avant de finaliser son projet de Masterplan. Malgré cette longue période, pour les trois organisations syndicales, réunies en front commun, la réorganisation présentée était inacceptable !

La CGSP a pris le temps nécessaire à l'étude de ce dossier afin de défendre au mieux les intérêts de ses affiliés. Sans tomber dans le piège de la précipitation qui aurait pu nous faire acheter un chat dans un sac.

Nous serons à même d'entamer les négociations au début du mois de février en dissociant, je le répète une nouvelle fois, le volet plan de départ de celui de la réorganisation de Belgocontrol.

Voilà ce que fait la CGSP ! ■



Informations sectorielles

Les congrès arrivent !

2012 est une année de congrès. Ce qui signifie que toutes nos composantes s'affairent à l'organisation de leur congrès statutaire, des élections des mandataires et de la désignation de tous les mandats au niveau régional

Selon le prescrit statutaire, la phase suivante est celle des congrès des ins-

tances fédérales. Et puis, nous aurons, en apothéose, le congrès du secteur.

Nous nous réjouissons de pouvoir disposer de militants fort enthousiastes et nous sommes heureux de continuer à attirer dans nos rangs des jeunes, femmes ou hommes d'ailleurs. Et c'est le cas dans tous les sous-secteurs.

Nous vous tiendrons au courant du déroulement des congrès statutaires de nos instances fédérales et nous reviendrons sans aucun doute sur l'organisation du congrès sectoriel. ■

Bureau fédéral du 9 janvier

Le bureau fédéral a procédé à une première analyse des mesures reprises dans la loi-programme du 28 décembre 2011

Il s'est, par ailleurs, penché sur les mesures en matière de pensions et

d'interruption de carrière, en préparation des travaux du groupe de crise qui a été constitué au sein de la Centrale. Les constats posés sont effarants.

Le bureau fédéral a décidé d'informer tous les militants, en temps

opportun, de ces mesures et de leur impact.

Des informations seront également distillées dans ces colonnes par l'intersectoriel. ■

Cahiers revendicatifs pour les conventions collectives 2013-2014

Nous devons déposer des cahiers revendicatifs pour tous nos sous-secteurs (Belgacom, The Brussels Airport Company, Belgocontrol et l'IBPT)

Comme affilié, vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice. Envoyez-nous un petit courriel avec vos idées sans

oublier de mentionner votre sous-secteur. Sachez, cependant, qu'il vous faudra attendre jusqu'à la fin février avant de recevoir le projet de cahier revendicatif (par sous-secteur).

Adresse électronique : acodtel@skypro.be.

Faites-le ! ■

Actions interprofessionnelles du 30 janvier 2012

Des pourparlers sont actuellement prévus (voir éditio dans cette édition) au niveau gouvernemental. Nous attendons les résultats et ne manque-

rons pas de vous tenir au courant. Sachez en tout cas que la vigilance est de mise ! Nous nous engageons à vous communiquer toutes les informations.

Le secteur informera personnellement chaque affilié des résultats des négociations ainsi que des actions proposées ! ■

Changer d'économie

Après la publication de leur *Manifeste* en 2010, les économistes atterrés, un collectif d'économistes français, récidivent avec *Changer d'économie !*, ouvrage auquel une vingtaine d'entre eux – de Philippe Askenazy à Olivier Weinstein, en passant par Henri Sterdyniak – ont participé. Ces chercheurs universitaires qui sont « atterrés de voir que ces politiques – la lutte contre les déficits publics, [qui] a déjà des conséquences sociales très négatives dans de nombreux pays européens – sont toujours à l'ordre du jour et que leurs fondements théoriques ne sont pas remis en cause », se lancent dans des propositions de « politiques économiques alternatives » pour 2012. « Les pays de la zone euro doivent retrouver leur capacité à pratiquer des politiques budgétaires autonomes. Cela passe par l'engagement de la BCE à garantir les dettes européennes et par l'affirmation d'une solidarité totale entre les États membres » expliquent-ils.

Citons, pêle-mêle, quelques propositions, plus ou moins pratiques : « priorité aux transports collectifs et au fret ferroviaire ; réduction du temps de travail et des inégalités ; réaliser le passage aux 35 heures dans toutes les entreprises et à long terme poursuivre la réduction de la durée du travail ; suppression des niches fiscales et politique de soutien à l'activité et d'augmentation des impôts sur les plus riches ; réhabiliter la notion de service public et étendre son champ à la dépendance et au logement ; œuvrer pour un salaire minimum européen ; recréer un pôle bancaire et financier public pour financer les collectivités locales et les PME et pour engager la reconversion écologique et sociale de l'économie ; séparation radicale entre les banques de dépôt et les banques d'investissement. » Etc.

Les économistes atterrés, *Changer d'économie ! Nos propositions pour 2012*, Éd. Les Liens qui libèrent, Paris, janvier 2012, 256 p., 19 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • La Commission européenne s'entête dans l'erreur
- 4 / Dossier • La Belgique sous pression européenne
- 5 / Ils accusent... Magnette, Onkelinx, Maystadt, De Grauwe
- 7 / Dans nos régionales
- 8 / IRB • La Commission Femmes de l'IRB poursuit ses travaux / L'actualité de l'IRB en direct sur votre Smartphone
- 9 / Surendettement • Saisies sur salaire et allocations
- 10 / Glossaire • La crise en chiffres
- 12 / Actualités internationales

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 13 / Édito • Grève générale du 30 janvier 2012
- 14 / Belgocontrol • Masterplan, mais que fait la CGSP ?
- Informations sectorielles**
- 15 / Les congrès arrivent !
 - / Bureau fédéral du 9 janvier
 - / Cahiers revendicatifs pour les conventions collectives 2013-2014
 - / Actions interprofessionnelles du 30 janvier 2012
- 16 / À lire

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11